



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 JUILLET 2014

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 11
Nombre de Conseillers en exercices : 11
Nombre de Conseillers qui
assistent à la séance : 10

Le vingt et un juillet deux mille quatorze à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 15 juillet 2014

Etaient présents : BARBAUD Thierry, BREUILLAUD Jacques, FRESNEDA Virginie, LELONG, Annabelle RABOUIN, Corinne, REGINAUD Benoît, VERITÉ Claire, VERRET Pierre, STROUPPE André, MARCHAND Pascale

Absents excusés : BOUQUET Christian

Secrétaire de séance : Pascale MARCHAND

045 – OCTROI D’UNE SUBVENTION A PROFIT DE LA MARPA « Les Erables » ARDENTES

Madame VERITÉ Claire en sa qualité de déléguée du Conseil Municipal auprès de la MARPA des Erables d’ARDENTES présente les projets :

- 1 – Réfection d’un logement pour un montant de 5 834,09 €
- 2 – Changement de 2 réfrigérateurs pour un montant de 2 126 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de JEU-LES-BOIS en sa qualité de membre de l’Association de gestion de la MARPA d’ardentes se trouve directement intéressée à ces travaux pour le bien-être de ses résidents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 160 € à la MARPA « Les Erables » d’ARDENTES.

046 – DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES ET LOISIRS DE JEU-LES-BOIS

Le Conseil prend connaissance du courrier reçu de l’association sollicitant une demande de subvention pour l’acquisition d’une bâche ramée pour les fêtes et manifestations diverses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- qu'il serait préférable que la commune porte ce projet.
- que le matériel sera prêté gratuitement aux associations de JEU-LES-BOIS uniquement pour les manifestations qu'elles organiseront sur le territoire de la Commune.

Un appel d'offre sera lancé auprès de 3 fournisseurs.

047 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service publique de l'eau potable concernant l'exercice 2013,

Le Conseil Municipal de JEU-LES-BOIS,

approuve ce rapport présenté par le Syndicat des Eaux de la Couarde.

048 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de JEU-LES-BOIS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable aux comptes publics.

En outre, la commune de JEU-LES-BOIS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de JEU-LES-BOIS soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

AVIS SUR LE PROJET LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) 2013-2018 : reporté à une prochaine réunion

Questions diverses

Le Conseil municipal donne son aval pour :

- Installation rampe intérieure commerce 102 € TTC
- Remplacement poteaux devant salle des fêtes 252 €
- Demande de devis pour bitumer la partie du chemin de l'Ecole donnant accès à une maison d'habitation et une partie du chemin des chenilles
- Abandon du projet de Centre de Loisirs (MERS-SUR-INDRE ou ARDENTES) faute d'effectif suffisant
- Rappelle que 2 logements sont disponibles à la location à JEU-LES-BOIS 1 maison T4 et un grand appartement T4

Pour copie conforme
Le Maire
Jacques BREUILLAUD

La secrétaire de séance

Pascale MARCHAND